

EDITORIAL

La livraison n° 2 est le banc d'épreuve de toute revue. N'ayant plus l'excuse des premières incertitudes, elle doit avoir atteint le stade des premiers succès. Que ceux-ci n'aient pas encore la plénitude et l'ampleur des réussites dont les publications qui connaissent déjà un régime de croisière sont coutumières, pourra sans doute lui être pardonné ; mais non point que n'apparaisse pas la volonté de donner à la revue l'impulsion vigoureuse qui doit lui permettre de vivre longtemps.

Sur ce point, il semble que la lecture du Sommaire pourra convaincre le lecteur : par la diversité de ses points de vue, ou de ses « approches », comme on dit aujourd'hui, par la richesse de sa documentation, par l'originalité incontestable de ses thèses, RES PUBLICA apparaît déjà fort proche de ce qu'elle aimerait être, à savoir un carrefour d'idées et d'opinions où se rencontreront tous ceux, diplomates, juristes, fonctionnaires, spécialistes du droit, hommes politiques ou journalistes, qui s'intéressent à la Chose Publique et travaillent sur le plan de la recherche objective. Dans une démocratie vivante, chacun doit d'ailleurs avoir quelque chose à dire, savoir le dire, et le dire. A cet égard, la Lettre à l'Editeur des Britanniques nous paraît constituer un des fondements du régime. C'est ce qu'a fort bien compris M. Matton, Premier Président honoraire à la Cour des Comptes, qui, en réponse aux deux articles qui avaient traité du problème du contrôle des parastataux, nous a fait parvenir une forte étude, si nette, si solide, si parfaitement au point, qu'il a paru aussitôt indiqué non pas de la publier dans une revue, dont elle aurait occupé toutes les colonnes — et bien au-delà — mais dans un ouvrage de la Bibliothèque de l'Institut qui comprendra en outre l'avis de quelques-unes des principales institutions intéressées en la matière, l'avis des partisans du contrôle, l'avis de ceux qui doutent de ses bienfaits ou de sa réalité, l'avis des juristes et celui des hommes d'œuvre. Bref, un ensemble de travaux tous consacrés à l'analyse juridique, politique, technique et sociologique, du phénomène parastatal.

C'est là le type même de la collaboration que nous aimerions pouvoir espérer de tous nos lecteurs.

*
**

C'est un bien vaste — et bien grave — sujet qu'avait traité M. Marcel Grégoire, au cours d'un colloque organisé par l'Institut belge de Science Politique et consacré à la fonction syndicale. Il était allé au cœur des problèmes qui sont l'objet même de nos réflexions de « political scientist ». C'est pourquoi nous lui avons demandé de bien vouloir accorder à RES PUBLICA la faveur de publier ces pages à la fois fortes et subtiles, où l'indulgence souriante de l'homme qui a été mêlé de près à la vie politique n'obnubile en rien la lucidité habituelle du regard. Il voudra bien recevoir ici nos remerciements.

Le dirons-nous ? Nous avons retiré de la lecture, combien attentive, de l'article de M. Grégoire, l'impression qu'il posait presque autant de problèmes qu'il en résolvait. Que l'institutionnalisation de la force syndicale n'ait pas ses faveurs, on le comprend ; et ses arguments sur ce point on ne peut plus pertinents. Que le corporatisme soit impossible (encore qu'il imprègne décidément les mœurs et les réalités), cela paraît bien évident. Au surplus, notre bon maître, Herbert Speyer, a démontré jadis, de façon à nos yeux décisive, qu'il n'est et ne peut jamais être une solution acceptable, ni même possible, à peine d'arbitraire de l'Etat ou d'un Parti. Mais dès lors comment résoudre le problème, dont on aurait tort de sous-estimer l'extrême gravité, des empiètements des forces syndicales, en tant que forces, « sur le domaine des pouvoirs constitués et, plus spécialement, du pouvoir législatif » ?

M. Marcel Grégoire propose d'institutionnaliser toutes les fonctions « où le rôle du syndicat n'est plus celui d'un groupement privé et facultatif, porte-parole des travailleurs plus ou moins nombreux qui se réclament de lui, mais où il apparaît comme une espèce de gouvernement professionnel, dictant sa loi à tous ceux qui exercent la même

activité ». La distinction peut paraître quelque peu subtile. Comment en effet distinguer les cas où le syndicat ne sera que le porte-parole d'une minorité, des cas où il pourra légitimement prétendre être le représentant de la totalité de ceux qui exercent une même activité? Et comment établir les conditions de pareille légitimité si le syndicat ne groupe jamais, comme c'est le cas dans tous les pays d'Europe occidentale, qu'une minorité de travailleurs, d'ailleurs bien peu assidus aux séances et bien peu intéressés à la vie syndicale?

M. Marcel Grégoire demande que TOUS les travailleurs, « y compris ceux qui ne font pas partie des syndicats élisent ceux qui ont qualité pour parler en leur nom » au Conseil Central de l'Economie, au Conseil National du Travail, dans les conseils professionnels comme dans les commissions paritaires. La solution paraît heureuse à tous égards.

On a malheureusement de bonnes raisons de douter que pareille solution soit jamais acceptée par les syndicats. Dire pourquoi nous entraînerait trop loin. Il suffira sans doute d'avoir marqué quelque désaccord avec les thèses exposées par notre Président, pour prouver à suffisance l'intérêt et l'importance de sa contribution à l'étude de ce problème.

*
**

Par sa stabilité, par la longue continuité de ses desseins, par l'autorité qui émane de sa personne, M. Adenauer a attiré l'attention du monde entier sur les fonctions du Chancelier fédéral. Il était donc bien qu'on en exposât les mécanismes aussi robustes que précis et surtout qu'on nous mit en garde contre toute confusion provenant d'un rapprochement superficiel avec les fonctions de Premier Ministre, dans notre pays, par exemple. M. de Grueben, notre Ambassadeur auprès de la République fédérale d'Allemagne, a tracé d'une main sûre les grandes lignes du pouvoir exécutif dans la loi fondamentale, tel qu'il agit dans un pays qu'il connaît bien. A une époque où le Législatif, quoi qu'il en ait, témoigne dans tant de pays d'Occident d'une impuissance à gouverner qui n'exclut malheureusement pas la capacité de paralyser l'Exécutif ou de ralentir son action, il est bon de savoir que l'ampleur des pouvoirs accordés à un homme, l'extrême prééminence de ses fonctions, la limitation fort stricte des responsabilités de l'Assemblée peuvent fort bien aller de pair avec l'exis-

tence d'un régime démocratique respectueux des droits des citoyens comme de ceux des Etats. C'est ce qu'a parfaitement mis en lumière l'article de M. de Grueben.

*
**

MM. Victor Crabbe et Philippe Dubois ont fait équipe pour mettre au point l'étude très fouillée qu'ils publient sous le titre : « Les élections syndicales du 5 juin 1959 dans le secteur public ». Il est difficile, croyons-nous, d'extraire plus de données et plus d'indications précieuses d'une seule élection syndicale. Pour mener à bien cette entreprise, il a fallu que s'unissent à la témérité juvénile et l'enthousiasme de M. Dubois, précipité dans une mer de chiffres et de sigles, la redoutable ténacité du Secrétaire général de l'Institut belge de Science Politique, sa parfaite connaissance des arcanes de la vie publique aussi, sans laquelle toute analyse de science politique risque de se perdre dans les sables de l'abstraction. De cette étude fortement charpentée, nous retiendrons le fait de la quasi complète politisation en profondeur du secteur public. Fait qui nous paraît plus digne d'attention, parce que plus lourd de conséquences à long terme, que les variations subies par tel ou tel syndicat dans le nombre, absolu ou relatif, de ses électeurs.

*
**

L'article de M. Kansa est avant tout un document, le témoignage d'un homme « qui cherche à comprendre et à expliquer la complexité des problèmes... » et qui se veut « sans passion et sans parti pris ». L'est-il? Autant — et aussi peu — qu'un homme qui vit en une saison de « Sturm und Drang » peut l'être : on ne demandait pas à un Irlandais d'être objectif en 1920... Mais tel quel, l'article méritait d'être repris dans une Revue qui, pour scientifique qu'elle se veuille, entend ne pas oublier que la matière de la science politique s'élabore sous nos yeux, dans le creuset des passions populaires.

Au demeurant, M. Kansa est le type même du futur « interlocuteur valable » avec qui nous traiterons tôt ou tard : puissions-nous en rencontrer beaucoup qui aient sa qualité humaine, son désir de modération, sa volonté de lucidité. Il était donc du plus haut intérêt de savoir ce qu'il pense de l'actuelle tension qui travaille sa patrie. Que son opinion ne flatte pas toujours nos oreilles, sans doute.

Qu'elle ne paraisse pas toujours assez nuancée, ou tout à fait juste à l'égard de notre pays, c'est possible. Mais tocsin ou sonnerie de pas de charge, l'article possède incontestablement entre autres mérites celui d'être net et de ne laisser place à aucune illusion. Et l'essentiel désormais en cette matière est non point d'être bercé rêveusement, mais de ne pas courir le risque d'être désagréablement réveillé.

*
**

Il ne faut pas mettre du vin nouveau dans de vieilles outres : telle est, exprimée d'une façon excessivement pittoresque peut-être, la pensée intime de M. Christophe. On parle beaucoup, et sans doute beaucoup trop, de développement régional. Mais si tant est qu'il faille l'encourager, autant qu'on sache exactement quelles sont les conditions de l'entreprise, et si les institutions locales existantes seront capable de le promouvoir.

Comme M. Christophe qui est orfèvre en la matière, puisqu'il exerce les fonctions de commissaire d'arrondissement, on a quelque raison d'en douter. C'est pourquoi il n'a point tort de proposer la création « d'une personne publique administrative au sein de laquelle on fera coexister la responsabilité politique et les moyens d'action » : circonscription intermédiaire, à l'instar du Kreis allemand, entre la commune et la province. L'idée mériterait d'être amplement discutée. Il n'est pas assuré qu'elle soit réalisable pour mille et une raisons, les unes obviées, les autres plus cachées. Le mérite de M. Christophe est d'avoir posé avec précision le problème fondamental en matière de développement économique : à savoir le problème politique, condition et goulot d'étranglement de toute volonté d'expansion économique. Et quand il conclut en disant : « seul un Etat fort peut se permettre de faire une politique régionale », il va d'un trait au cœur même de la science qui fait l'objet de nos soins.

*
**

Sous la rubrique « Jeune recherche », RES PUBLICA compte publier dans chacun de ses numéros un travail de jeune. Non que notre Revue ignore à quel point ces prémices d'une pensée scientifique en formation risquent bien souvent d'être à la fois maladroitement et présomptueuses. Mal écrites, aussi, puisque, il faut bien le reconnaître,

la joie de bien écrire, d'accomplir ce que Valéry, croyons-nous, appelait « Le travail du travail », semble s'être fort atténuée en ces dernières décennies.

Mais telles quelles, il nous a paru utile et nécessaire d'encourager à notre façon, toutes les formes d'initiation à la vie, à la pensée et à l'action politiques. Et quelle plus belle récompense pour un jeune que de se voir, pour la première fois, imprimé tout vif ? Quel meilleur stimulant lui offrir, pour l'encourager à poursuivre son effort ?

Au demeurant, RES PUBLICA ne prendra que ce qui lui aura été présenté et recommandé par les professeurs eux-mêmes. Cette fois-ci, c'est le P. Haumont, s.j., qui dirige les travaux de la Conférence Olivaint, qui nous a soumis le travail, plein d'ardeurs juvéniles mais aussi de promesses, de M. Tulkens. Qu'il en soit remercié : il a ainsi tracé la route que d'autres ne manqueront pas de suivre.

En fait, des travaux nombreux et de qualité nous sont déjà promis : inscrits sous la rubrique « Jeune Recherche », ils témoigneront d'une conception de la science politique qui, pour être sans doute plus « activiste » et même plus « populaire » que celle qu'en ont parfois les augures en la matière, n'en sera pas moins hautement et purement scientifique. Au surplus, nous ne sommes pas éloigné de croire qu'une juste conception de la science politique implique également pareille forme de vulgarisation du savoir et d'initiation à la réalité.

*
**

L'établissement de toute bibliographie est nécessairement une besogne aussi fastidieuse que nécessaire. On en remarque plus aisément les lacunes et les imperfections que les réussites : c'est dans l'ordre des choses. Il serait bon qu'on nous les signalât. Le Secrétariat de l'Institut nous a grandement aidé à mener à bien ce labeur, si semblable à la « mer toujours recommencée » du Poète. Nous l'en remercions très vivement. Nous aurions beaucoup aimé réduire quelque peu notre choix : nous n'avons pas eu les loisirs de le faire plus bref.

Enfin des fiches de documentation politique, de l'intérêt le plus vif et le plus immédiat, des notes et des communications diverses complètent un sommaire qui, tel qu'il se présente, ne manque pas de valeur en sa diversité. Qu'il ait quelques défauts, dans tous les sens du terme, qui en douterait ? Au lecteur le soin d'en juger et l'amitié de nous le dire.

